Image not found or type unknown

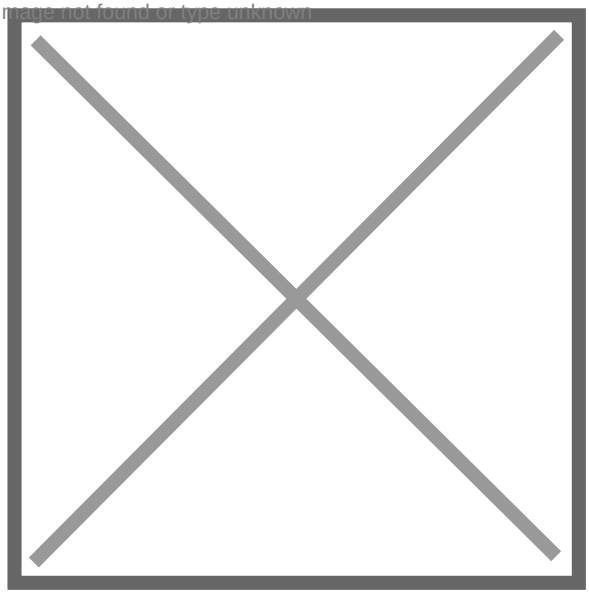

Droit et recour face à un garagiste

Par **david cyrille**, le **31/03/2010** à **16:39**

Bonjour, suite à un dépôt d'un véhicule de type diesel âgé de 15 ans pour un changement de pompe à vide , fin décembre 2007 , et suite à 3 relances de ma part en janvier mars et juillet 2008 , le véhicule n'est toujours pas réparé , (Je précise que je travaille sur toute la france , d'ou l'impossibilité de suivre les choses de près) aujourd'hui ce garagiste me demande de venir chercher ce véhicule car ce dernier le gêne pour modifier son parc , sachant que ce véhicule était à l'abrit chez moi et qu'en l'occurence il pourrit depuis plus de 2 ans chez lui . J'aimerai connaître mes droits et recourts dans le but de trouver un arrangement à l'amiable et en cas contraite , pouvoir me défendre . Merci .

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés